

	Demande de retrait anticipé pour l'achat d'une propriété immobilière Numéro de client/portefeuille				
Compte/dépôt					
Preneur de prévoyance	Nom	Prénom	Nun	néro d'assuré (AVS)	
	Rue, n°	NPA, Lieu	Pays	s	
	Date de naissance	Etat civil	Sex.		
	E-mail	Téléphone		uis entièrement apte au travail Oui 🏻 Non	
Informations concernant le retrait	Montant à verser Montant maximal autorisé		☐ Autre montant:		
	Monnaie ☐ CHF ☐ EURO ☐ USD	□ GBP □ AUD □ CAD	Date de retrait souhaitée		
Instructions de paiement	Organisme payeur (doit être le vendeur, le créditeur ou le donneur du prêt hypothécaire)				
	Banque				
	SWIFT		IBAN/Numéro de compte		
	Titulaire du compte		Type de compte (par ex. compte bloqué, compte épargne logement)		
But	Je vais utiliser les avoirs de prévoyance pour				
	 l'achat d'une propriété de logement la construction d'une propriété de logement une rénovation avec plus-value 		 le remboursement d'un prêt hypothécaire la participation à une propriété de logement (par ex. une coopérative de construction et d'habitation) 		
Utilisation préalable	J'ai déjà utilisé des avoirs de ma prévoyance professionnelle				
	□ sous forme de retrait anticipé □ sous forme de gage				
	Date		Montant en CHF		
	Créancier gagiste				
Objet	L'objet immobilier est: une maison individuelle un appartement et se trouve (ou se trouvera) à mon domicile civil ou lieu de séjour habituel et j'y habite (je vais y habiter). Situation:				
	Rue, n°		NPA, lieu		
	Pays				
Propriétaire	Je suis (ou je serai)				
	☐ l'unique propriétaire ☐ propriétaire commun avec conjoint(e) ☐ propriétaire d'une participation à une propriété de logement (par ex. propriétaire de parts de participation à une coopérative de construction et d'habitation)		 copropriétaire (part en %:) propriétaire d'un droit de construire indépendant et permanent 		
Coûts/ Hypothèque	Prix d'achat ou prix de construction (si achat à neuf)		Hypothèques/Prêts sur la propriété immobilière		
	CHF		CHF		



Annexes

En cas d'achat d'une propriété de logement ¹	 Contrat d'achat authentifié Confirmation de l'utilisation Extrait du registre foncier (ne remontant pas à plus d'une année) Attestation selon état civil * Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois
En cas de construction d'une propriété de logement ¹	 Contrat d'épargne logement Contrat d'ouvrage Permis de construire Contrat d'achat du terrain authentifié Confirmation de l'utilisation Attestation selon état civil * Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois
En cas de remboursement ¹	 Extrait actuel du compte hypothécaire Extrait du registre foncier (ne remontant pas à plus d'une année) Confirmation de l'utilisation Attestation de domicile Attestation selon état civil * Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois
En cas de participation ¹	 Part de participation (original) avec règlement Confirmation de l'utilisation Contrat de location Attestation selon état civil * Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois
En cas de rénovations ¹	 Extrait du registre foncier (ne remontant pas à plus d'une année) Attestation de domicile Facture des artisans Confirmation de l'utilisation Attestation selon état civil * Attestation de domicile, ne datant pas de plus de trois mois
¹ Pour les biens immobiliers dans un Etat de l'UE/ AELE ou s'il s'agit d'un acheteur ne détenant pas la nationalité suisse	 Attestation de départ de la commune de domicile suisse Justificatif du domicile à l'étranger, ne datant pas de plus de trois mois Copie du passeport/de la carte d'identité avec signature lisible

- Les personnes célibataires doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.
- * Les personnes mariées doivent obligatoirement présenter une signature officiellement légalisée de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré (loi sur le partenariat)
- * Les personnes divorcées ou ayant officiellement dissous leur partenariat doivent présenter une copie intégrale du jugement de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré ainsi qu'un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.
- * Les personnes veuves doivent fournir un certificat d'état civil récent, datant de moins de trois mois.







Nom

Rue, n°

Lieu, date

Remarque	Vous trouverez d'autres informations concernant l'encouragement à la propriété du logement dans la fiche ad hoc.			
Remarque concernant les frais	Veuillez noter que, selon le motif du versement, des frais supplémentaires peuvent être dus. Les frais sont publiés en toute transparence dans le règlement actuel des frais, consultable sur notre site internet. J'atteste de l'exactitude et de l'exhaustivité des indications mentionnées ci-dessus ainsi que des documents joints. Je donne l'autorisation à la fondation de prévoyance Liberty 3a («Fondation»), de procéder, si nécessaire, à d'autres vérifications. Par la présente demande, je charge simultanément la Fondation de vendre mes titres. Le produit de la vente doit être crédité sur mon compte de prévoyance jusqu'au versement. Dans l'éventualité où le versement ne peut pas être accordé, – sans aucune autre indication de ma part – le produit de la vente restera sur mon compte de prévoyance.			
Déclaration				
	Signature(s)	Lieu, date	Signature du preneur de prévoyance	
Lieu, date		Signature du/de la conjoint(e) ou partenaire enregistré(e)		
Attestation officielle de la signature de la/ du conjoint(e) ou du partenaire enregistré		mmune, notaire, avocat (avec tampon, noms et signatures valables) notaire, avocat, ambassade (avec tampon, noms et signatures valables)		
Autorisation pour un hono-		autorise la Fondation à verser une rémunération unique de% de l'avoir de		
raire de conseil	prévoyance ou CHF	à titre d'honoraires de consultation au bénéficiaire suivant:		

Code postal, ville

Signature du preneur de prévoyance



Aide-mémoire l'encouragement à la propriété du logement au moyen du compte de prévoyance 3a

EPL au moyen de la prévoyance professionnelle

Cette feuille d'information concerne les démarches relatives à l'encouragement à la propriété du logement avec la fondation de prévoyance Liberty 3a («Fondation»).

Accord du conjoint ou du partenaire enregistré

Le versement anticipé n'est autorisé que si le conjoint ou le partenaire enregistré donne son accord par écrit.

Aspects fiscaux

- a) Un versement anticipé entraîne l'imposition de l'avoir de prévoyance dans l'année du versement.
- b) Dans le cas d'un versement anticipé pour un logement à l'étranger ou lorsque le preneur de prévoyance est domicilié à l'étranger, la Confédération et le canton concerné (dans le cas de la Fondation il s'agit du canton de Schwyz) prélèveront un impôt à la source. La Fondation débite cet impôt directement du compte de prévoyance 3a avant le versement des avoirs de prévoyance.
- c) Selon l'article 19 LIA, la Fondation doit annoncer dans les 30 jours à l'Administration fédérale des contributions, au moyen du formulaire ad hoc, le versement anticipé de la prestation de prévoyance.

Plusieurs versements

Selon l'article 3, alinéa 4 OPP3, un versement anticipé ne peut être demandé que tous les cinq ans.

Papiers-valeurs

Les éventuels placements en titres sont vendus, sans instruction de votre part, après réception de la demande signée.

Nota bene

Les dispositions réglementaires et légales sont en vigueur.